



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 23 mai 2022

PROTECTION DES TROUPEAUX DOMESTIQUES CONTRE LA PREDATION : UN LOUP ABATTU LE 22 MAI 2022 SUR LA COMMUNE DE GIGORS ET LOZERON

Un loup mâle adulte en situation d'attaque sur le troupeau ovin d'un éleveur de la commune de GIGORS et LOZERON a été abattu dans la nuit du 21 au 22 mai dernier, dans le cadre d'un tir de défense renforcée réalisé par les lieutenants de louveterie. Il s'agit du 22^{ème} animal abattu en France depuis le début de l'année, le 3^{ème} en Drôme, en application de l'arrêté du 23 octobre 2020 fixant les conditions et limites des dérogations aux interdictions de destruction de cette espèce protégée et fixant un plafond national annuel de prélèvements de 118 spécimens.

Les conditions de prélèvements sont très encadrées :

- une nécessaire protection du troupeau : gardiennage, parc clôturé, chiens de protection : 2 de ces 3 conditions doivent être remplies.
- une autorisation de tir de défense simple sollicitée par l'éleveur ou le propriétaire.
- une autorisation de tir de défense renforcée sollicitée par l'éleveur ou le propriétaire pour une intervention de la Louveterie, décidée par le Préfet de département.

Au titre de l'année 2022, dans le respect des conditions réglementaires, un loup avait été prélevé dans la nuit du 9 au 10 février à Crest, sur un élevage qui avait fait l'objet de 3 attaques consécutives les jours précédents, provoquant la mort de 19 ovins.

De même, dans la nuit du 7 au 8 mars 2022, un prélèvement a été opéré à proximité d'un élevage ovin qui avait subi au cours des 12 derniers mois au moins 7 attaques imputables au loup sur les communes de GIGORS et LOZERON et LEONCEL, ayant causé la mort de 11 ovins et un veau.

**Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr/1/2



@Prefet26



Préfet de la Drôme

Enfin, le dernier prélèvement est intervenu sur ce même élevage, en complément des mesures de contre la prédation du loup mises en œuvre par l'éleveur pour la protection de son troupeau domestique, alors qu'il avait subi, depuis le premier tir, deux attaques supplémentaires imputables au loup, le 10 puis 19 mai, sur la commune de GIGORS et LOZERON, ayant fait au total 37 victimes, dont 25 brebis ou agneaux tués et causés de graves blessures sur 12 autres, nécessitant d'en euthanasier 9 immédiatement.

Pour rappel, toute attaque ou suspicion d'attaque de loup doit être signalée à la Direction Départementale des Territoires, au numéro suivant : **04.81.66.81.70**. Un répondeur, activé 7 jours sur 7, permet l'enregistrement de l'appel.

L'agent de la Direction Départementale des Territoires rappelle la personne qui a laissé le message pour préciser les circonstances de l'attaque, et lui indiquer qu'un agent de l'Office Français de la Biodiversité se rendra très rapidement sur les lieux pour réaliser un constat de dommage.

Le signalement sur ce répondeur doit être effectué le plus tôt possible après l'attaque, idéalement dans les 24 heures et au plus tard dans les 72 heures, afin de disposer au moment du constat de suffisamment d'indices pour prouver l'origine de l'attaque.

Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref.communication@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr/2/2